



La ville de Fresnes souhaite participer à l'animation de ses quartiers et proposer aux Fresnoises et Fresnois une offre en commerces riche, variée et innovante.

À cet effet, la municipalité souhaite développer le concept de « street food » et permettre à des « food truck » de qualité de s'installer sur des emplacements stratégiques.

Pour encadrer cette offre en pleine expansion, la ville lance un appel à projets pour l'année 2023. Le présent appel à projets couvrira la période du 27 mars au 31 décembre 2023.

1. Définition du Food Trucks

Largement inspiré de la street-food en provenance des États-Unis, le Food Truck est un concept de restauration nomade, qui propose un service de restauration de qualité à emporter à bord d'un camion dit « Truck ». Le propriétaire de Food Truck est soumis aux mêmes règles sanitaires que tous les restaurateurs. Il existe un large éventail de food truck pouvant aller du traditionnel camion de glaces au restaurant gastronomique mobile.

2. Informations pratiques

La ville de Fresnes propose 5 emplacements variés pour tout type de food truck qui sont définis dans les annexes 1 et 2.

Le Food Truck occupera un (ou plusieurs) emplacement(s), réparti(s) sur des créneaux horaires du midi ou du soir.

Les Food Trucks pourront être présents sur leur emplacement selon le créneau horaire choisi et défini dans l'arrêté d'occupation du domaine public et pouvant aller :

- de 10h30 à 15h00 pour le créneau du midi,
- de 16h00 à 22h00 pour celui du soir.

S'agissant de l'emplacement prévu au stade de La Paix, le créneau horaire défini devra s'inscrire dans les horaires d'ouverture au public de l'équipement.

Il existe un tarif forfaitaire à l'année en fonction du nombre d'installation par semaine et qui est réévalué annuellement par le conseil municipal.

Pour information, la délibération n°2022-83 du 20 octobre 2022 a fixé le tarif forfaitaire suivant pour l'année 2023 :

- 1 installation / semaine = 917 €
- 2 installations / semaine = 1844 €
- 3 installations / semaine = 2628 €
- 4 installations / semaine = 3285,50 €

3. Réglementation à respecter

Il est interdit de tracer au sol l'emplacement et de poser des affiches publicitaires.

Le Food Truck ne doit en aucun cas engendrer de gênes tant pour le voisinage que pour l'accès des personnes sur le domaine public qui doit demeurer libre. Il doit, de plus, s'engager à libérer l'emplacement à l'issue du créneau horaire et laisser l'emplacement propre et sans débris.

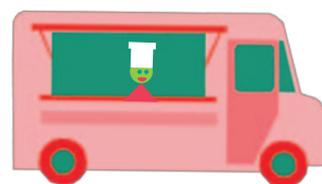
Le véhicule utilisé doit être roulant et en bon état pour venir sur site et en repartir de manière autonome.

Il devra en outre ne pas disposer de peinture ou décorations extérieures qui pourraient heurter le public ou l'intégrité des personnes.

En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, il convient d'utiliser du matériel aux normes en vigueur pour un maximum de 65 DB. Une copie de la fiche technique et éventuellement de la facture du groupe électrogène doivent alors être jointes au dossier de candidature.

Le Food Truck devra être en mesure d'informer la Ville du lieu de stockage des aliments, une fois l'électricité coupée et le camion remis. Il devra respecter la chaîne du froid. Il devra présenter son attestation d'assurance au début de son activité puis à chaque renouvellement éventuel, ainsi que la fiche technique du réfrigérateur utilisé pour la conservation des aliments.

Le Food Truck s'engage à respecter la réglementation concernant la vente d'alcool et le code de la route.





4. Dépôt des candidatures

Tout candidat devra remettre au service relations publiques, pour le dimanche 19 février 2023 au plus tard, un dossier contenant les pièces suivantes :

- Formulaire de demande d'emplacement de commerce ambulant ou Food Truck à Fresnes dûment complété (joint en annexe 2),
- Justification du statut de commerçant ambulant – KBIS,
- Copie de la carte d'identité de la personne physique par laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est demandé,
- Copie de l'autorisation patronale délivrée à la personne physique qui sollicite l'emplacement pour son propre compte ou pour celui de la personne morale,
- Copie de la carte grise du véhicule,
- Copie de la déclaration d'activité auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Descriptif et photos du Food Truck,
- Copie du contrat d'assurance,
- Si vente d'alcool, licence de débit de boisson nominative,
- RIB,
- Copie de la fiche technique et/ou de la facture du groupe électrogène.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte et examinés.

Format de la candidature :

Possibilité d'envoyer le dossier soit sous format papier, soit sous format électronique, aux adresses suivantes :

Mairie de Fresnes
Service Vie associative, animation,
démocratie locale et lutte contre les discriminations.
1 place Pierre et Marie Curie
94260 FRESNES

- en un seul fichier PDF à : foodtruck@fresnes94.fr

5. Examen des candidatures

La commission d'attribution et de retrait des emplacements est composée :

- de l'adjoint à la Maire chargé des mobilités durables, de la voirie, des réseaux, des énergies, de la santé, de la perte d'autonomie, du développement économique, du commerce et du tourisme
- du conseiller municipal délégué au développement économique et au commerce
- de l'adjoint à la Maire chargé de la démocratie locale, de la vie associative et de la communication
- de l'adjointe à la Maire chargée de l'animation de la ville
- du conseiller municipal délégué à la participation citoyenne
- de la directrice générale adjointe en charge des services à

la population

- d'un représentant du service domaine
- d'un représentant du service urbanisme,
- d'un représentant du service vie associative, animation, démocratie locale, lutte contre les discriminations,
- d'un représentant du pôle cadre de vie
- d'un représentant de la direction juridique
- du Secrétariat Général Technique.

La commission examinera la demande en fonction des critères suivants :

- **La qualité des produits** : l'exploitant devra privilégier une cuisine créative de qualité, esthétique, saine et rapide ; l'exploitant peut en outre cuisiner ou assembler les plats sur place. Il privilégiera son approvisionnement en partenariat avec les commerçants de Fresnes ou des environs proches.
- **Le respect de la chaîne du froid,**
- **L'aspect esthétique du camion,**
- **L'intégration du camion dans l'environnement proche de l'emplacement,**
- **La mise en place de pratiques éco-responsables,**
- **L'accessibilité des tarifs,**
- **Le respect d'une concurrence viable** avec les commerces situés aux alentours de l'emplacement sollicité.

Une dégustation des produits proposés à la vente par les food trucks candidats pourra être organisée.

6. Attribution des emplacements – fonctionnement - résiliation

L'attribution des emplacements se fera par la dite commission sur la base des critères qui précèdent, en prenant en compte la spécificité de chaque emplacement et dans le souci de permettre une cohérence d'ensemble du tissu de Food Truck fresnois.

Les décisions d'attribution des emplacements seront notifiées aux intéressés par mail.

Un arrêté d'occupation du domaine public sera établi. Les autorisations d'utilisation des emplacements sont données jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

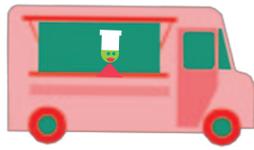
La Ville peut résilier l'autorisation d'occupation du domaine public :

- Pour faute : non règlement de la redevance, non respect des normes sanitaires, non respect du cahier des charges...
- Pour motif d'intérêt général : cas particulier où la Ville doit récupérer l'emplacement pour un projet d'intérêt général par exemple.

En cas de renonciation à un emplacement, le food truck doit en informer la Ville par lettre recommandée.

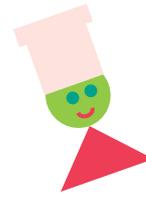
Dès lors qu'un emplacement est libre, il peut être attribué à un autre food truck en exercice sur la ville à sa demande, suite à une commission.



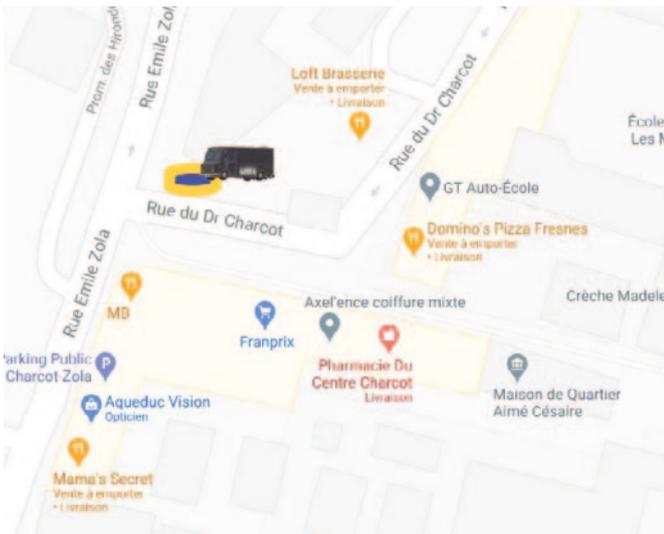


ANNEXE 1

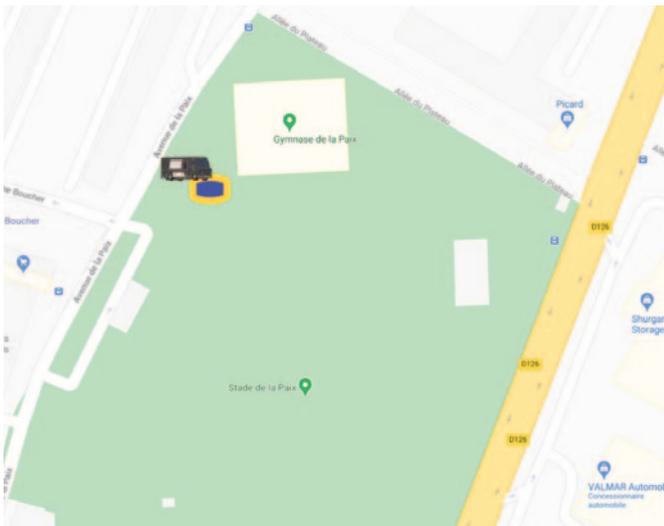
Fresnes

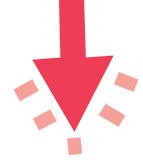


1 - Place Charcot - (rue du Docteur Charcot)

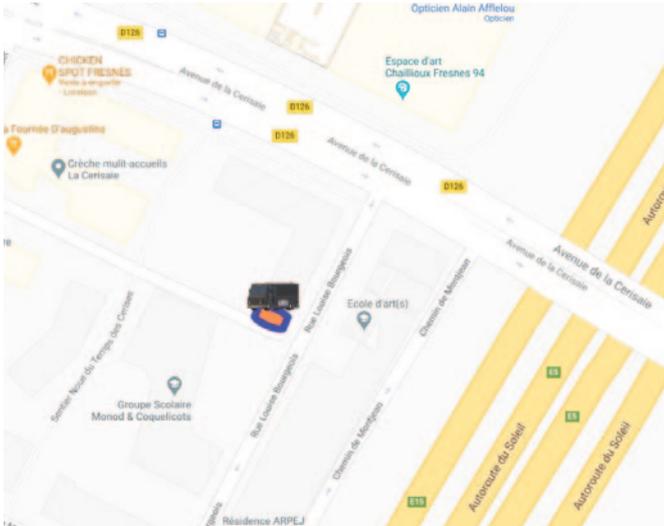


2 - Stade de La Paix - (61 avenue de La Paix)





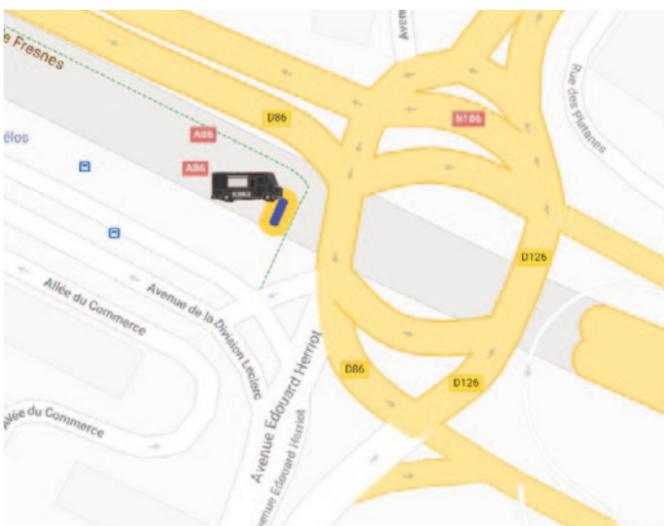
3 - Mail Stéphane Hessel - (éco quartier Cerisaie)

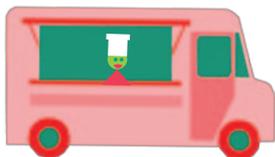


4 - Parvis de la Bibliothèque - (26 rue Maurice-Ténine)



5 - Dalle Charles De Gaulle - (à 50m de l'arrêt du TVM Le Clos-La-Garenne avenue de la Division Leclerc, en face du rond point Roosevelt)





ANNEXE 2



FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLACEMENT DE COMMERCE AMBULANT OU FOOD TRUCK À FRESNES

INFORMATIONS PERSONNELLES	
NOM :	
PRÉNOM :	
SOCIÉTÉ :	
NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :	
NUMÉRO DE SIRET :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	
TÉLÉPHONE :	
EMAIL :	
SITE INTERNET :	

TYPE DE VÉHICULE	<input type="checkbox"/> Camion	<input type="checkbox"/> Vélo électrique	<input type="checkbox"/> Triporteur	<input type="checkbox"/> Autres :
DIMENSIONS DU VÉHICULE	<input type="text"/> mètres de long	<input type="text"/> mètres de large		
INSTALLATION DE CHEVALET OU DE MANGE-DEBOUT	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non		
INSTALLATION DE TABLES, CHAISES ET PARASOLS	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Si oui, combien <input type="text"/>	
BESOIN D'UN RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE SUR LE RÉSEAU DE LA VILLE	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non		
DISPOSEZ-VOUS D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Si oui, neuf <input type="checkbox"/> occasion <input type="checkbox"/>	niveau sonore <input type="text"/> DB



TYPE DE PRODUITS PROPOSÉS À LA VENTE

[Empty box for product types]

PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'ACTIVITÉ ET DE L'OFFRE DU FOOD TRUCK

[Empty box for activity presentation]

EXPÉRIENCES SIMILAIRES DANS D'AUTRES VILLES ET CONTACTS DANS CES VILLES

[Empty box for similar experiences]

PRIX PRATIQUÉS

--	--	--	--	--	--

UTILISATION DE CONDITIONNEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT oui non

UTILISATION DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE RESPONSABLE ET/OU oui non

COMMERÇANTS OU PRODUCTEURS LOCAUX SÉLECTIONNÉS :

Nom/Activité : Commune :

Nom/Activité : Commune :

Nom/Activité : Commune :

LIEU DE STOCKAGE DES ALIMENTS APRÈS DÉPART DE L'EMPLACEMENT

[Empty box for storage location]

RESPECT DE LA CHAÎNE DU FROID ET CONDITIONS DE STOCKAGE PENDANT L'UTILISATION DE L'EMPLACEMENT

[Empty box for cold chain conditions]

EFFECTIF DU FOOD TRUCK

[Empty box for staff count]

RECRUTEMENTS ENVISAGÉS

oui, combien [Empty box] - non





Fresnes dispose de 5 emplacements répartis sur l'ensemble de la commune et disponibles en journée (de 10h30 à 15h00) ou en soirée (de 16h00 à 22h00) en fonction des sites.

Merci de cocher la (ou les) case(s) correspondant à votre demande dans le tableau suivant.
La Ville se réserve le droit de valider les jours, créneaux horaires et emplacements en fonction des besoins.

EMPLACEMENTS DISPONIBLES AVEC TERRASSE POUR LA PÉRIODE DU 27 MARS 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Place Charcot (rue du Docteur Charcot)	<input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> soir						
Stade de La Paix (61 avenue de La Paix)	<input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> soir						
Mail Stéphane Hessel (éco quartier Cerisaie)	<input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> soir						
Parvis de la Bibliothèque (26 rue Maurice-Ténine)	<input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> soir						
Dalle Charles De Gaulle (A 50m de l'arrêt du TVM Le Clos-La-Garenne avenue de la Division Leclerc, en face du rond point Roosevelt)	<input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> soir						



Date

Signature

Nom-Prénom



Cachet